

NOURRISSAGE

Atteinte à la faune sauvage



Le nourrissage des oiseaux du jardin est une pratique largement répandue en Europe et en France, comme à travers le monde. Elle consiste à **supplémenter les oiseaux** via l'apport d'un mélange de graines en période hivernale, dès les premières gelées (fin octobre/début novembre) jusqu'aux dernières gelées (aux environs du mois de mars).

Les motivations avancées pour cette supplémentation alimentaire de la faune sauvage sont de deux ordres : la volonté d'améliorer la survie des individus lors d'une période jugée difficile (température négative, baisse des ressources alimentaires) et faciliter l'observation d'oiseaux par leur concentration à proximité immédiate des habitations. Cette dernière joue également sans nul doute un rôle socio-éducatif important.

À SAVOIR

Le nourrissage peut être d'intensité et de fréquence variable : nourrissage à volonté quotidien ou restriction aux périodes de gel et/ou d'enneigement. Dans la plupart des cas, ce nourrissage prend fin au printemps, soit en début de saison de reproduction, à une période où la plupart des espèces (re)deviennent territoriales et fréquentent moins les mangeoires.

Toutefois, suite aux informations récurrentes soulignant le **déclin de nombreuses espèces d'oiseaux "communs et fréquentant les jardins"**, le grand public est souvent tenté de prolonger la mise à disposition de **nourriture en période de reproduction**.

Cependant, il existe des **risques potentiels** associés à cette pratique, **quelle que soit la période**.

La transmission d'agents pathogènes

La concentration d'individus de différentes espèces sur et autour des mangeoires et des points d'eau favorise le développement et la transmission de différentes maladies comme la salmonellose et la trichomonose (voir fiche MFS-Maladies), et contribue ainsi au déclin prononcé de certaines espèces comme le Verdier d'Europe.

La transmission de maladies lors du nourrissage est à prendre en compte aussi bien en hiver, où les oiseaux sont plus nombreux autour des mangeoires, qu'en période de reproduction, où la prévalence des maladies est la plus forte.

L'augmentation du taux de prédation

Que ce soit par des prédateurs sauvages (Épervier d'Europe) ou domestiques (chats) et en raison de la forte concentration d'individus sur les mangeoires, la prédation peut être importante lorsqu'aucune disposition particulière n'est prise. Les prédateurs profitent également de la dispersion de graines au sol lors du nourrissage à la mangeoire, qui attire les oiseaux à terre, les rendant alors plus vulnérables.

QUE DIT LA LOI ?

Le Règlement Sanitaire Départemental (RSD) type prévoit des mesures de lutte « contre les rongeurs *rats*, les pigeons sauvages, les animaux errants, les insectes, etc. ». À ce titre, il est : **“interdit de jeter ou déposer des graines ou nourriture en tous lieux publics pour y attirer les animaux errants, sauvages ou redevenus tels, notamment les chats ou les pigeons ; la même interdiction est applicable aux voies privées, cours ou autres parties d'un immeuble lorsque cette pratique risque de constituer une gêne pour le voisinage ou d'attirer les rongeurs. Toutes mesures doivent être prises si la pullulation de ces animaux est susceptible de causer une nuisance ou un risque de contamination de l'homme par une maladie transmissible”**.

Retrouvez le RSD de votre département sur le site Internet de l'ARS (Agence Régionale de Santé).

L'affectation des processus de sélection et d'adaptation des populations d'oiseaux aux changements environnementaux

Plusieurs études ont montré que des couples supplémentés pendant la période de reproduction pondaient plus tôt, de telle sorte que la demande énergétique des poussins se trouvait décalée par rapport au pic de disponibilité alimentaire.

Cependant, dans un contexte climatique tendant à entraîner une arrivée plus précoce des insectes au printemps, ce nourrissage pourrait aider certaines espèces à synchroniser leur période de ponte avec ces arrivées plus précoces de ressources alimentaires. Cet aspect peut toutefois créer des populations dépendantes du nourrissage.

Dans le cas du nourrissage hivernal, les individus ayant été nourris vont mettre plus d'énergie dans la reproduction et potentiellement augmenter le nombre d'œufs, dans des endroits où il n'y aura peut-être que peu de ressources alimentaires disponibles au printemps.



Oiseaux à la mangeoire © Alain Boullah

L'altération de la structure et de la composition de la communauté aviaire

Toutes les espèces ne bénéficient pas de manière équitable du nourrissage, que celui-ci ait lieu en hiver ou en période de reproduction. Si le nourrissage supplémentaire en période de reproduction est à même d'augmenter les densités ou d'avancer la période de ponte chez certaines espèces, ces modifications peuvent réduire les densités d'autres espèces au travers de processus de compétition, notamment en défaveur d'espèces migratrices.

De plus, le nourrissage hivernal peut avoir des conséquences sur le devenir des parents et des poussins au cours des saisons suivantes. L'investissement d'énergie plus important dans la reproduction induit par le nourrissage peut avoir du mal à être maintenu après l'éclosion. Une diminution de la taille et du poids des poussins est parfois observée, ainsi qu'un moindre investissement des parents dans l'élevage des jeunes. Enfin, un nourrissage trop abondant ou trop riche en graisses peut entraîner une entrée des parents dans la saison de reproduction dans un mauvais état nutritionnel, et ainsi diminuer leur succès reproducteur.

QUELLES SONT LES PROBLÉMATIQUES ?

Il arrive que du pain soit distribué aux mangeoires ou bassins et plans d'eau urbains. Pourtant, cette délicate attention peut engendrer de graves problèmes de santé. En effet, le pain ne convient pas du tout aux oiseaux sauvages :

- Il contient trop de sel.
- Les oiseaux ne peuvent pas digérer le pain, qui provoque des gonflements de l'estomac.
- Le gluten génère des maladies de foie.
- Il engendre des problèmes osseux, provoquant une malformation des ailes lors de la croissance des poussins appelée « ailes d'ange », qui les empêche de voler.
- Les oiseaux perdent l'habitude de se nourrir seuls dans la nature.

- Certains individus (cygnes, canards...) changent de comportements et peuvent devenir agressifs à proximité du lieu de nourrissage.

Il arrive que les rongeurs soient attirés par les graines qui tombent au sol. Ils grimpent ensuite sur le support de la mangeoire avec aisance. Leur présence peut engendrer des problèmes sanitaires (bactéries, virus, parasites).

Il arrive que des pigeons viennent aux mangeoires et "volent" la place aux autres oiseaux.

Il arrive que les voisins de copropriété exigent l'arrêt du nourrissage, même en période hivernale. Ils sont en effet dans la plupart des cas dérangés par les saillisses et le bruit.

LES SOLUTIONS POUR UNE MEILLEURE COHABITATION

Beaucoup de passereaux des jardins deviennent granivores en hiver. Leur régime alimentaire se compose essentiellement de graines, de bourgeons, de baies, de fruits... **Si ces éléments sont déjà abondants dans le voisinage** (parcs, jardins arborés, forêts...), **il peut être préférable de ne pas nourrir les oiseaux**, afin de leur épargner les conséquences négatives liées au nourrissage artificiel. Si ce n'est pas le cas, vous trouverez ci-dessous des conseils de bonne pratique.

Les meilleurs aliments à distribuer :

- **Veillez à ce que les aliments ne soient pas cuits, salés, grillés, sucrés ou transformés. Préférez des aliments bio si possible.**
- **Les graines de tournesol (de préférence noir), de millet, le maïs concassé, les mélanges de graines adaptés**
- **Les cacahuètes fraîches** (ou arachides avec la coque)
- **Les flocons d'avoine**
- **Les fruits de saison** (poire, pomme...), **les noisettes et noix fraîches**
- **Les boules de graisses sans huile de palme et sans filet** (les oiseaux peuvent s'entortiller les pattes dans les mailles et se blesser, voire mourir). Si vous les fabriquez vous-même, vous pouvez utiliser de la graisse végétale sans sel type margarine ou pâte d'arachide. Attention, ces aliments très riches sont à distribuer avec parcimonie.

Les aliments à bannir :

- Pâtes, riz, blé (crus ou cuits), pain, biscotte, biscuit et gâteau
- Salade, carotte, pomme de terre, lentilles et pois (crus et cuits)
- Fromage, lard salé, gras de viande et insectes

Quant aux oiseaux d'eau (canards, cygnes, foulques, poules d'eau), ils ont un régime alimentaire principalement composé de résidus végétaux (feuilles, tiges, racines, graines...) auxquels ils ajoutent parfois des petits mollusques d'eau douce (limnées), des vers et des insectes aquatiques. Il ne faut donc pas les nourrir, sauf si les plans d'eau sont totalement gelés. Dans ce cas, utilisez une nourriture adaptée, comme des granulés pour canards.

Évitez le nourrissage en période de reproduction

La LPO préconise une aide hivernale de la **mi-novembre à la fin mars uniquement, même si période de sécheresse estivale avérée.**

Préférez les **mangeoires verticales sélectives** aux mangeoires plateaux dans lesquelles les bactéries prolifèrent.

Bonnes pratiques

Créez plusieurs points de nourrissage en hauteur et en zone dégagée pour limiter la prédatation (voir fiche MFS - Chats domestiques).

Éloignez les mangeoires des fenêtres et baies vitrées pour limiter la mortalité par collision.

Videz et nettoyez rapidement les mangeoires de façon régulière pour éviter les contaminations par les fientes ou les restes d'aliments et les désinfecter une fois par mois. Ne laissez pas s'accumuler sur les mangeoires la nourriture non consommée. Stoppez le nourrissage durant 4 semaines si des oiseaux malades ou morts sont observés, pour laisser le temps aux oiseaux de se disperser, et ainsi limiter la propagation de la maladie.

Soyez attentif à la **qualité et conservation des aliments.**

Aidez les oiseaux toute l'année grâce à des solutions plus pertinentes

Pour assurer une alimentation naturelle suffisante toute l'année pour les oiseaux des jardins, augmentez la ressource disponible en graines, arthropodes et autres invertébrés par une gestion écologique :

- a. Diversifiez les strates et les espèces végétales.
- b. Favorisez des espèces locales à fleurs et à fruits.
- c. Bannissez l'utilisation de pesticides.

e. Ne taillez pas les haies de mars à août.

f. Ne tondez pas toute la surface de la pelouse en même temps, privilégez des coupes hautes et gardez une partie non fauchée. Privilégez une tonte vers l'extérieur pour ne pas piéger la faune sauvage.

g. Fournissez de l'eau renouvelée régulièrement.

Évitez la présence de rongeurs et de pigeons

Ramassez régulièrement les **graines tombées au sol** et optez pour un **entonnoir retourné**, à installer sur le mât de la mangeoire comme sur le schéma ci-contre. Ainsi, les rongeurs ne pourront pas y grimper.



Pour éviter de nourrir les pigeons, optez pour une mangeoire suspendue sélective. Seuls les petits oiseaux pourront accéder à la nourriture.

Le nourrissage en copropriété

Il n'existe pas de texte de loi interdisant le nourrissage des oiseaux des jardins. Cependant, pour rappel, le RSD interdit le nourrissage de la faune sauvage aussi bien dans les lieux publics que dans les lieux privés, cours ou autres parties d'un immeuble lorsque cette pratique risque de constituer une gêne pour le voisinage ou d'attirer les rongeurs.

Si vos voisins sont gênés par votre activité de nourrissage, référez-vous au règlement de la copropriété pour trouver d'éventuelles informations sur ce point. Vous pouvez proposer au syndicat d'installer des mangeoires sélectives qui diminueront les nuisances, notamment celles liées aux rongeurs et pigeons. Enfin, si vous ne parvenez pas à trouver de compromis, respectez la réglementation et cessez cette activité.

CONTACTS ET INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

LPO, Fonderies Royales, 17305 Rochefort Cedex - lpo@lpo.fr - 05 46 82 12 34

Retrouvez toutes nos fiches MFS sur <https://lpo.fr/mediation>

Ce document a été édité par la LPO France - sources bibliographiques : CST LPO « Sur l'opportunité de nourrir les oiseaux des jardins en période de reproduction » ; Littérature scientifique diverse
Rédaction par C Jourdain, B Viseux, N Dupuy (LPO)
Relecture par N Macaire, AL Dugué, K Nicolini, C Granger, D Aribert, V Lorioix, N Furion, S Thibaut-Lecornu (LPO)
Photo première page © Alain_Boullah



**Agir pour
la biodiversité**